**Sujet :** Sujet: A l'attention de Monsieur le Maire et des conseillers de la commune. Demande de communication de documents.
**De :** Asso Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>
**Date :** 09/12/2022 19:18
**Pour :** mairie@castelnaumontratier.fr
**Copie à :** Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>,

association **environnement juste** "bien comprendre pour mieux décider"

Montcuq le 9 décembre 2022 - Par Courriel

**Monsieur MARIN, Mesdames, Messieurs les conseillers municipal.**

Le 17 décembre, le conseil municipal de Castelnau-Montratier - Sainte-Alauzie s'est réuni sous votre présidence.

Vous avez notamment discuté, et voté, d'un **projet expérimental d'ombrières agrivoltaïque porté par la compagnie TSE** sur votre commune. Ce projet a été relaté en détail dans la presse et en particulier la Dépêche du Midi du 21 novembre 2022.

Par la présente auriez-vous l'amabilité de nous communiquer les copies des documents suivants :

1. La convocation à la réunion du 17 novembre 2022.

2. Le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2022

3. Le procès-verbal dûment visé par la préfecture portant sur votre délibération et votre vote sur ce projet expérimental de TSE le 17 novembre 2022.

4. Une copie du rapport d'étude préalable établi par le CAUE et expressément mentionné lors de la réunion et repris dans la presse.

Pour éviter tout doute, ce rapport du CAUE, en possession de la Mairie et, apparemment des conseillers municipaux, et contenant des informations sur **l'impact éventuel sur l'environnement** est communicable à tout membre du public qui en fait la demande en vertu du :

**Code de l'environnement : Chapitre IV : Droit d'accès à l'information relative à l'environnement (Articles L124-1 à L124-8)**

et appuyé par:

**Le Circulaire du 11 mai 2020** relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement **NOR : TREK2011472C**.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipal,

l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association,

Tim ABADY

Président
association Environnement Juste
www.environnement-juste.org

une association loi 1901 - sans but lucratif - Déclaré 2013 à la Préfecture du Lot - n° W461002451
**toute correspondance à** : les garnèdes, 330 chemin de Vidalot, belmontet 46800, Montcuq en Quercy Blanc
email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org
siège social : mairie, 46800, belmontet